

# Les élus de la baie pour un nouveau pont - Challans

lundi 24 décembre 2012

---

L'association de la baie de Bourgneuf s'intéresse à l'aéroport N.-Dame-des-Landes, la qualité des eaux et les zones humides.

L'assemblée générale de l'association pour le Développement du bassin versant de la baie de Bourgneuf regroupait des élus de 41 communes de Vendée et de Loire-Atlantique. Elle était présidée par le Noirmoutrin, Noël Faucher. Mission de l'association : améliorer la qualité des eaux et des milieux naturels de ce territoire du bassin versant de la baie de Bourgneuf, soit 975 km<sup>2</sup>.

L'année 2012 aura été marquée par la validation d'une stratégie en matière de gestion et le suivi de contrats financiers. Au niveau des actions concrètes, le désherbage visant le zéro produits phytosanitaires dans les communes a été cité comme exemple. L'entretien des cours d'eau, la restauration d'ouvrages hydrauliques, le curage des marais... aussi.

## Franchir la Loire

Quant à l'inventaire des zones humides, entamé en 2010, il se poursuit, mais se terminera l'année prochaine. Il profitera à 39 communes dans le cadre de leur plan local d'urbanisme.

Côté pôle biodiversité, il a été rappelé l'engagement de 98 agriculteurs dans des pratiques agricoles favorables ; tandis que cinq nouveaux contrats Natura 2000 ont été signés. « **Sans attendre le nouveau Sage en cours de révision, les communes s'engagent dans les actions en faveur de la protection de l'eau** », précisait le président.

Durant cette assemblée générale, une proposition de motion a été présentée, demandant à l'État d'interdire la commercialisation d'espèces exotiques mais invasives et introduites dans le milieu naturel. Enfin, une autre motion concerne Notre-Dame-des-Landes et le franchissement de la Loire. Les 41 communes de l'association entendent rappeler à l'État que le futur aéroport « **ne peut être accepté que dans l'hypothèse que ce projet soit relié à notre territoire par un réseau ferroviaire et routier adapté, notamment à partir d'un troisième franchissement de la Loire et le pont de Cheviré** ».